

**AVIS AUX AVOCAT(E)S PRATIQUANT DANS LES DISTRICTS DE
GATINEAU, PONTIAC ET LABELLE (MANIWAKI)**

Depuis le début de la pandémie en mars 2020, les juges de la Cour du Québec de la région n'appliquent pas le Règlement de la Cour du Québec quant au port de la toge lors des audiences semi-virtuelles.

À cet égard, l'Outaouais est la seule région – jusqu'à présent - à dispenser du port de la toge lors de telles audiences.

Il est acquis que les audiences semi-virtuelles sont là pour rester. De plus, au cours des dernières semaines, de nombreux manquements au décorum sont survenus. L'application du Règlement de la Cour quant au port de la toge aurait permis de les éviter.

Les juges de la région considèrent qu'il y a maintenant lieu de s'aligner sur les pratiques vestimentaires ayant cours partout ailleurs au Québec et d'appliquer intégralement le Règlement de la Cour du Québec à cet égard.

Ainsi, **à compter du mardi 6 avril 2021**, les avocat(e)s comparissant par Teams devront se conformer à la tenue vestimentaire exigée à l'article 22 Règlement de la Cour du Québec. À titre de rappel, l'article 22 du Règlement prévoit que :

Sauf pour la pratique civile, l'avocat porte la toge noire fermée avec veston noir, chemise, col et rabat blancs, tenue vestimentaire foncée et chaussures appropriées en tout temps en salle d'audience.

Le notaire ou l'avocat, dans les affaires où le port de la toge n'est pas requis, porte pantalon, veston, chemise et cravate sobres et chaussures appropriées et l'avocate ou la notaire porte jupe ou pantalon avec chemisier et veston ou une robe sobres et chaussures appropriées.

La même règle s'applique au stagiaire, le port du rabat blanc étant exclu.

Les avocat(e)s qui ne seront pas en mesure de se conformer au Règlement devront se présenter en salle d'audience ou utiliser les services d'un avocat correspondant qui sera en mesure de transmettre toutes les informations pertinentes lors de l'audience.

Je vous remercie à l'avance pour votre collaboration anticipée,



L'Hon. Richard Laflamme
Juge coordonnateur